

## Les revenus d'un chirurgien en chef d'hôpital au XIX<sup>e</sup> siècle : le cas d'Achille-Cléophas Flaubert

Arlette DUBOIS\*

Quel est, au XIX<sup>e</sup> siècle, le revenu d'un chirurgien de la notoriété d'Achille-Cléophas Flaubert ? Ce revenu médical suffit-il à expliquer la constitution de l'important patrimoine, considéré comme la cinquième fortune de Rouen que le chirurgien lègue à sa mort en 1846 ?

La question du revenu des médecins au XIX<sup>e</sup> siècle n'a guère fait l'objet d'études chez les historiens, sans doute à cause de la difficulté de trouver des sources (agendas professionnels ou livres de comptes), notamment dans le cadre d'une activité libérale.

Dans le cas d'Achille-Cléophas Flaubert et, compte tenu de son titre de chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, on peut trouver des éléments dans les archives qui permettent d'évaluer son traitement dans le cadre de son activité hospitalière. Un autre volet de la tâche du médecin hospitalier est son activité d'enseignant. Ces deux fonctions sont complétées par une importante activité libérale dont les revenus sont plus difficilement appréciables.

Le médecin hospitalier n'a jamais été considéré, jusqu'à une date récente, comme un salarié de l'hôpital. Même si une indemnité forfaitaire lui est parfois versée, sa fonction est regardée comme honorifique pendant la plus grande partie du XIX<sup>e</sup> siècle. Longtemps, l'hôpital a fonctionné avec des intervenants libéraux qui venaient, à titre gratuit, exercer une journée et en profitaient pour visiter leurs patients hospitalisés. Il faudra attendre la loi de 1958 pour que soit créé le plein temps hospitalier et le statut de médecin salarié dans le cadre des CHU.

À l'époque des Flaubert, le titre de médecin hospitalier confère surtout un certain prestige et par tradition - le serment d'Hippocrate -, par conviction religieuse ou philosophique, le médecin a le devoir moral de soigner gratuitement les pauvres. C'est ainsi que les médecins et chirurgiens adjoints ne reçoivent aucun traitement à Rouen. Les internes qui ont l'obligation de

*\*Conservateur du patrimoine  
Musée Flaubert et d'histoire de la médecine.  
CHU-Hôpitaux de Rouen*